



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

électricité et gaz

Question écrite n° 93420

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat concernant les écarts sensibles de température sur notre territoire qui entraînent des consommations d'énergie différentes pour les ménages selon leurs lieux de résidence. Il lui demande sa position sur cette situation et les mesures envisageables en faveur de l'égalité des territoires en matière d'énergie.

Texte de la réponse

Le climat est un des facteurs qui impactent les consommations énergétiques des ménages, et conditionne les besoins de chauffage et de refroidissement. Les performances thermiques des bâtiments, ainsi que les comportements des usagers influent également sur ces consommations. La maîtrise des consommations d'énergie est un pilier de la politique de transition énergétique pour la croissance verte dans laquelle s'est engagé le Gouvernement. Pour limiter les consommations énergétiques des ménages, le Gouvernement a mis en place différents outils pour accompagner la réalisation de travaux d'efficacité énergétique : crédit d'impôt pour la transition énergétique, éco-prêt à taux zéro, dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le programme « Habiter mieux » porté par l'Anah accompagne lui aussi les actions d'efficacité énergétique, en particulier chez les ménages les plus exposés à la précarité énergétique. Les travaux d'isolation en particulier permettent de limiter l'incidence des conditions climatiques sur la facture énergétique des ménages, tout en garantissant un meilleur confort de vie. Un service public d'information a été mis en place, à travers la création de points rénovation info service (PRIS) pour accompagner et conseiller les ménages et les orienter vers les actions les plus adaptées au climat de leur lieu de résidence. Enfin, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte réaffirme l'importance de la déclinaison régionale des politiques d'efficacité énergétique. Elle confie aux régions la définition d'un programme régional pour l'efficacité énergétique, qui viendra prendre en compte l'ensemble des spécificités locales pour définir les priorités et les modalités de l'action publique, notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93420

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1517

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2016](#), page 2422